



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
N°17/2022**

Date de la convocation : 11/03/2022
Date d'affichage : 11/03/2022
Date de publication :

Nb de Conseillers afférents au CM : 15
Nb de Conseillers en exercice : 15
Nb de Conseillers présents : 11
Nb de Conseillers représentés : 3
Quorum : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 18 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Mars à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, Monsieur MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Vote des subventions 2022 aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la vie associative locale, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

Association	Objet	Montant
L'Aretta	Animations diverses sur la commune	500
I Pinzelli	Chasse	800
ACCA Murato	Chasse	500
U Felinu	Stérilisation des chats errants	300
Anciens combattants de Murato	Anciens combattants	500
Tenda VTT Natura	Pratique du VTT dans la microrégion	400
Annunziata	Entretien de l'église paroissiale	600
TOTAL		3 600

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 14 **Contre :** **Abstentions :**

ACCEPTÉ la proposition ci-dessus énoncée ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220318-DE_17-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Publication : 25/03/2022